

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2020 TENUE EN MAIRIE A 18H00

**PRESENTS** : GIRAUD Alexandre, GIRONDE Marguerite, BASMAISON Patrick, SAINT ANDRE Kévin, COHAS Jean-François, BARGOIN Mickaël, BARGOIN Hervé, BASMAISON André, ECHAROUX Philippe, GIRONDE Cécile, AUBRET Marianne.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GIRONDE Cécile.

**Début de la séance** : 18h00

## **1 – Elections du maire et des adjoints.**

### COMMUNE DE LA GUILLERMIE

#### PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le 26 Mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA GUILLERMIE (Allier) proclamés par le bureau électoral de l'élection municipale du 15 Mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux :

**GIRAUD Alexandre, GIRONDE Marguerite, BASMAISON Patrick, SAINT ANDRE Kévin, COHAS Jean-François, BARGOIN Mickaël, BARGOIN Hervé, BASMAISON André, ECHAROUX Philippe, GIRONDE Cécile, AUBRET Marianne.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alexandre, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer

**GIRAUD Alexandre, GIRONDE Marguerite, BASMAISON Patrick, SAINT ANDRE Kévin, COHAS Jean-François, BARGOIN Mickaël, BARGOIN Hervé, BASMAISON André, ECHAROUX Philippe, GIRONDE Cécile, AUBRET Marianne dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.**

Madame GIRONDE Marguerite, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire GIRONDE Cécile.

#### ELECTION DU MAIRE

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire

conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Présidents, bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral .....	1 Blanc
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	10
Majorité absolue .....	6

Ont obtenu :

Monsieur GIRAUD Alexandre .....	10 voix
---------------------------------	---------

Monsieur **GIRAUD Alexandre** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alexandre élu maire, à l'élection du Premier Adjoint.

#### PREMIER TOUR SE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral .....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6
Ont obtenu :	
GIRONDE Marguerite .....	8 voix
ECHAROUX Philippe .....	2 voix
BASMAISON Patrick .....	1 voix

Madame **GIRONDE Marguerite** ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Premier adjoint et a été immédiatement installé

### ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

#### PREMIER TOUR SE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral .....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6
Ont obtenu :	
BASMAISON Patrick .....	8 voix

COHAS Jean-François ..... 2 voix  
ECHAROUX Philippe ..... 1 voix

Monsieur **BASMAISON Patrick** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée second adjoint et a été immédiatement installé

### ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint

#### **PREMIER TOUR SE SCRUTIN :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	11
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral ....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés .....	11
Majorité absolue .....	6
Ont obtenu :	
SAINT ANDRE Kévin .....	7 voix
AUBRET Marianne .....	4 voix

Monsieur **SAINT ANDRE Kévin** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

#### **2 – Questions diverses.**

Candidatures WIFI4EU : La commune de La Guillermie se porte candidate pour le programme Wifi européen qui consiste à recevoir un montant forfaitaire de 15 000€ à utiliser dans les 18 mois, si la commune est retenue, pour pouvoir installer le wifi dans le bourg ou acheter de nouveaux équipements.

Fin de la séance à 20h05.